

25 avr 2020 -21:46

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2020

## Interdiction d'utilisation de l'Americium-241 dans le secteur textile

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à interdire l'utilisation de l'Americium-241 radioactif dans le secteur du textile.

Le projet a pour but d'interdire l'utilisation des sources d'Americium-241 pour la mesure d'épaisseur, de masse ou de densité dans le cadre de la fabrication du textile. Cela permet d'éviter le risque ;

- de contamination radioactive des installations
- de dispersion de contamination radioactive à l'intérieur et en dehors des installations en cas d'incendie
- de sources orphelines en cas de mauvaise gestion

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants et interdisant l'utilisation d'Americium-241 pour la mesure d'épaisseur, de masse ou de densité dans le cadre de la fabrication du textile*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts  
Porte-parole  
+32 477 54 75 03  
erik.eenaerts@ibz.fgov.be